2016

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Est Ensemble Grand Paris

Direction de la Prévention et Valorisation des Déchets

Bagnolet / Bondy / Bobigny / Pantin / Le Pré-Saint-Gervais / Montreuil / Noisy-le-Sec / Romainville / Les Lilas

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

100 avenue Gaston-Roussel 93 232 ROMAINVILLE Cedex

Sommaire

INTRODUCTION **3**

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE **4**

A. PRESENTATION ET COMPOSITION D'EST ENSEMBLE 4
B. COMPETENCES DU TERRITOIRE EST ENSEMBLE 7
C. FONCTIONNEMENT 9
D. LA POLITIQUE DE PREVENTION DES DECHETS 9

II. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS **11**

A. CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE COLLECTE 11
B. CARACTERISTIQUES DES CONTENEURS 14
C. CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DECHETERIES 17
D. TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES 21
E. LOCALISATION ET CAPACITE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT 27

III. INFORMATION ET SENSIBILISATION **28**

A. LE TELE-ACCUEIL 28
B. ACTIONS DE SENSIBILISATION 30
C. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS (PLPD) 31

IV. ETUDES ET PROJETS **34**

A. LE PLAN DE RELANCE DU RECYCLAGE DU VERRE ET L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUE 34
B. LA PREPARATION DU RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE COLLECTE 35
C. LES PROJETS POUR 2017 ET 2018 36

V. COUT DU SERVICE PUBLIC **39**

A. LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT 39
B. BILAN ECONOMIQUE DE L'EXERCICE 2016 40
C. LE FINANCEMENT 40

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE **42**

Introduction

Les collectivités locales gestionnaires d'un service public de gestion des déchets doivent rédiger et mettre à disposition de leurs administrés un rapport annuel. Cette obligation répond à une volonté du législateur de rendre plus transparent le fonctionnement de certains services publics locaux (eau, assainissement, déchets) dont les collectivités ont la charge.

Ce rapport annuel intitulé « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés » doit comporter certaines informations conformément au décret n°2000 - 404 du 11 mai 2000.

L'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France) propose un tronc commun francilien pour ce rapport. Il détermine les indicateurs techniques et financiers qui semblent incontournables et seront rassemblés dans ce rapport pour décrire de manière synthétique le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le présent rapport présente :

- La collectivité en charge du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- L'organisation du service public ;
- Les moyens d'information et de sensibilisation mis en place auprès des usagers ;
- Les études et projets ;
- Le coût du service public.

I. Présentation de la collectivité

A. Présentation et composition d'Est Ensemble

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Est Ensemble est devenue un « Etablissement Public Territorial », membre de la Métropole du Grand Paris en tant que Territoire n°8.

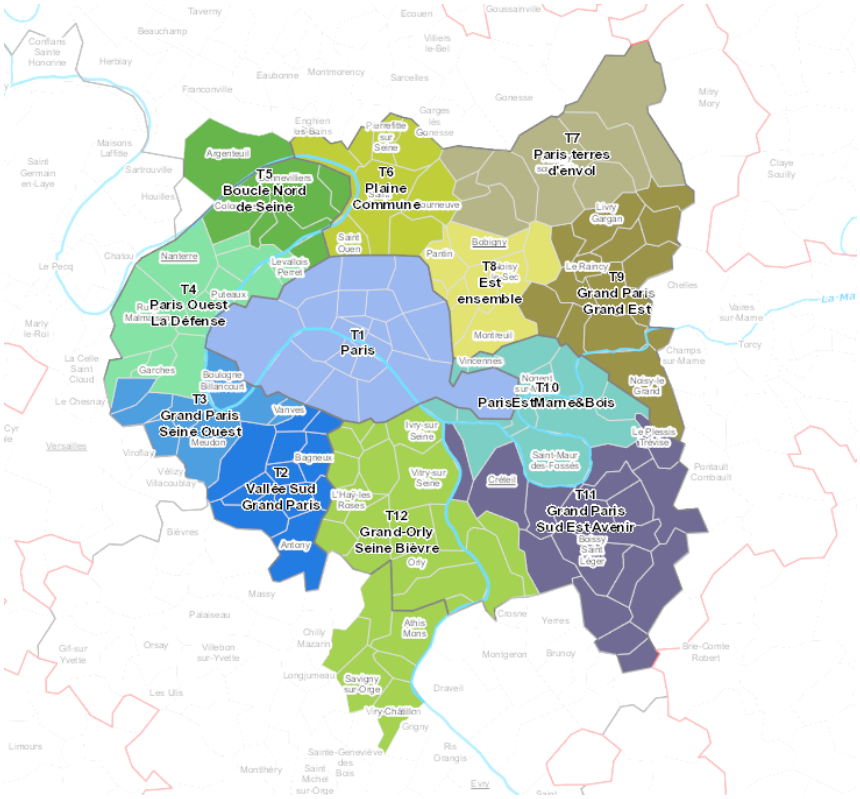

La Métropole du Grand Paris dispose de 4 compétences obligatoires qui lui sont transférées de manière progressive de 2016 à 2018 :

- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel et la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie au 1er janvier 2016,
- L'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat au 1er janvier 2017.

Elle élabore le plan climat-air-énergie et le schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains.

Elle peut, en outre, obtenir une délégation de compétences en matière de logement et un transfert de grands équipements et d'infrastructures par l'Etat.

Dans les quatre domaines de compétence de la métropole du Grand Paris, il convient de distinguer l'élaboration de documents stratégiques de coordination et de planification des compétences opérationnelles qui seront partagées avec les territoires via la définition d'un intérêt métropolitain.

Pour plus de renseignements :

www.metropolegrandparis.fr/ et www.est-ensemble.fr/est-ensemble-devient-territoire-du-grand-paris

Est Ensemble comprend 9 communes de la Seine-Saint-Denis: Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Sa population est supérieure à 400 000 habitants.

En vigueur au 1er janvier	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Année de recensement	*2008*	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*
Bagnolet	34 284	34 167	34 232	34 837	35 248	36 307
Bobigny	48 027	48 873	47 855	47 596	48 892	50 217
Bondy	53 631	53 817	53 934	53 444	53 185	53 227
Le Pré-Saint-Gervais	17 678	18 221	18 171	18 192	18 144	18 033
Les Lilas	22 348	22 610	22 410	22 707	23 112	22 982
Montreuil	103 002	104 097	103 675	103 981	104 489	105 082
Noisy-le-Sec	38 963	39 506	39 949	40 430	40 345	41 313
Pantin	53 026	52 491	54 464	54 124	53 412	53 812
Romainville	25 860	26 031	26 025	25 749	25 650	25 881
TOTAL	**396 819**	**399 813**	**400 715**	**401 060**	**402 477**	**406 854**

Evolution de la population 2011-2016

Le territoire est dirigé par un Conseil de territoire, composé :

- des conseillers métropolitains désignés par les conseils municipaux, qui acquièrent automatiquement le mandat de conseiller territorial,
- des conseillers territoriaux désignés par les conseils municipaux.

La répartition des sièges entre les villes est proportionnelle à la population de chacune.

Bagnolet	Bobigny	Bondy	Le Pré-Saint-Gervais	Les Lilas	Montreuil	Noisy-le-Sec	Pantin	Romainville	Total
7	10	11	3	4	21	8	11	5	80

Le territoire d'Est Ensemble représente une superficie de 39,2 km² pour une population 406 854 habitants (population légale au 1er janvier 2016) et un taux d'habitat collectif de 81%.

Ville	**Population 2016 (recensement 2013)**	**% Population**	**Superficie (m²)**	**% Superfcie**	**Taux d'habitat vertical**
Bagnolet	**36 307**	8,9%	**2,6**	6,5%	**83,2%**
Bobigny	**50 217**	12,3%	**6,8**	17,3%	**80,6%**
Bondy	**53 227**	13,1%	**5,5**	13,9%	**68,0%**
Le Pré Saint-Gervais	**18 033**	4,4%	**0,7**	1,8%	**88,1%**
Les Lilas	**22 982**	5,6%	**1,3**	3,2%	**88,5%**

Montreuil	**105 082**	25,8%	**8,9**	22,7%	**79,8%**
Noisy-le-Sec	**41 313**	10,2%	**5,1**	13,0%	**75,5%**
Pantin	**53 812**	13,2%	**5,0**	12,8%	**92,9%**
Romainville	**25 881**	6,4%	**3,4**	8,8%	**73,1%**
Est Ensemble	**406 854**	-	**39,2**	-	**81,1%**

Données INSEE 2016 relatives à Est Ensemble

B. Compétences du Territoire Est Ensemble

1. Les compétences exercées par Est Ensemble

Les compétences d'Est Ensemble sont à l'origine les 4 compétences obligatoires des communautés d'agglomération :

- aménagement de l'espace
- développement économique
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville

auxquelles les 9 Villes fondatrices ont ajouté 6 compétences optionnelles :

- équipements culturels et sportifs
- prévention et valorisation des déchets
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- assainissement
- eau
- action sociale.

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la loi NOTRe de 2015, Est Ensemble voit ce champ de compétence préservé, et étendu sur le plan de la politique de la ville et de l'urbanisme (portage des plans locaux - c'est-à-dire municipaux - d'urbanisme et élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal).

Ce périmètre sera amené à évoluer entre 2016 et 2018 avec la définition progressive, par la Métropole du Grand Paris, de son propre périmètre de compétences.

2. Le périmètre d'intervention de l'EPT en matière de gestion des déchets

La loi NOTRe n'a pas fait évoluer, pour Est Ensemble, l'exercice de la compétence « Elimination des déchets ménagers et assimilés » que le Territoire poursuit en lieu et place des 9 communes qui la composent.

- <u>La prévention des déchets et la sensibilisation</u>

Selon les recommandations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), et dans le cadre du **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**, Est Ensemble s'est engagé à réduire de 7% le poids des ordures ménagères et assimilées produit par habitant sur son territoire entre 2011 et 2017. Le territoire est aussi en charge de la sensibilisation et de l'intervention auprès des habitants (écoles, centres de loisirs, riverains, etc.) concernant les gestes de tri, la prévention des déchets et les modalités pratiques de collecte sélective.

- <u>La gestion et la maintenance des bacs à ordures et des conteneurs à déchets</u>

Est Ensemble est en charge de la **fourniture et de la réparation des bacs**, aussi bien aux habitants qu'aux entreprises en faisant la demande, ainsi que de la **mise en place et la maintenance de Points d'Apports Volontaires (PAV)**.

- La collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Territoire est compétent pour le ramassage des déchets suivants : les ordures ménagères, les déchets recyclables (emballages multimatériaux, verre…), les encombrants, les déchets spéciaux et les déchets végétaux.

- L'exploitation des déchèteries fixes et mobiles

Est Ensemble gère les **2 déchèteries fixes** du territoire : celles de Bondy et Montreuil. De plus, des **déchèteries mobiles** sont organisées à raison d'une fois par mois dans les villes du Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Bagnolet et Pantin. Ce sont des installations itinérantes, composées d'un espace accueil, de plusieurs bennes pour les déchets volumineux, de boxes pour le petit électroménager, de conteneurs pour les déchets toxiques comme pour les grands cartons, et d'un espace recyclerie.

- Le vidage des corbeilles de rues

Le Territoire a également pour mission le **ramassage des corbeilles de rue**, mais n'est pas responsable du ramassage des corbeilles situées dans les parcs publics et les squares municipaux.

- L'évacuation des dépôts sauvages illégaux sur les trottoirs et la voirie

Est Ensemble est compétent pour **l'enlèvement et l'évacuation des dépôts sauvages illégaux** présents sur les trottoirs et la voirie des 9 communes du Territoire. L'EPT n'est, en revanche, pas compétent pour le ramassage des dépôts sauvages dans les espaces verts et les espaces privés, ni pour l'enlèvement des épaves.

- La valorisation ou le traitement des déchets

Est Ensemble est compétent pour traiter les déchets collectés. Cependant, cette compétence est transférée au SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers. Le SYCTOM dispose de plusieurs types de centres pour traiter et valoriser les déchets collectés (centres de tri, centres de valorisation énergétique, centres d'enfouissement).

3. Ce qui ne relève pas du périmètre d'intervention du Territoire

En matière de propreté de la voirie et des espaces publics, les villes restent les interlocuteurs et opérateurs compétents. Ainsi, cette compétence recouvre notamment :

- ✓ Le balayage et le lavage des rues
- ✓ Le ramassage des feuilles
- ✓ Le désherbage et l'entretien des espaces verts (sauf pour ceux gérés par Est Ensemble).
- ✓ Les problèmes de déjections canines

- ✓ Le ramassage des dépôts sauvages dans les espaces verts et les espaces d'accotement de voirie
- ✓ Le vidage des corbeilles de rue dans les espaces verts et squares
- ✓ L'enlèvement des épaves

C. Fonctionnement

Le Conseil de territoire est présidé par Monsieur Gérard Cosme, maire du Pré-Saint-Gervais et compte 16 vice-président(e)s et 6 conseiller(e)s délégué(e)s. Madame Marie-Rose Harenger est 7ème vice-présidente, en charge de la collecte, de la prévention et de la valorisation des déchets. Mme Harenger est également élue à Noisy-le-Sec.

Le Conseil de territoire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées (vote du budget, décision des investissements, modalités de gestion du service, etc.).

Un Comité de Pilotage « Déchets », présidé par Mme Harenger, regroupe l'ensemble des élus référents des villes, ainsi que les services techniques villes et EPT. Il se réunit environ tous les 2 mois.

La Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets, rattachée au Département Solidarités et Vivre Ensemble, est composée de trois pôles :

- Le pôle Informations et Animations
- Le pôle Etudes et Stratégies
- Le pôle Exploitation

D. La politique de prévention des déchets

1. Est Ensemble, territoire « Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »

Depuis janvier 2016, Est Ensemble, en partenariat avec le SYCTOM, syndicat de traitement des déchets de l'agglomération métropolitaine, est lauréat de l'appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » lancé par le ministère en charge de l'environnement et du développement durable.
Le territoire s'est engagé dans une démarche participative pour la promotion de l'économie circulaire : chaque déchet doit désormais être considéré comme une ressource.
Pour cela, Est Ensemble doit développer des actions de terrain visant à limiter la production des ordures ménagères et à favoriser le geste de tri pour permettre le recyclage.
Cette priorité reprend la hiérarchie des modes de gestion des déchets définie par la directive cadre de l'Union européenne 2008/98/CE qui définit dans l'ordre :

1. La prévention des déchets
2. La préparation en vue de la réutilisation des déchets
3. Le recyclage et la valorisation organique par un retour au sol
4. La valorisation des déchets, dont la valorisation énergétique
5. L'élimination

Réduire la production de déchets ménagers de 7 %
Dès 2012, Est Ensemble a signé avec l'ADEME un Programme Local pour la Prévention des Déchets. Cet accord-cadre d'une durée de 5 ans a pour objectif de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par rapport à l'année 2012.

Dans le cadre du projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet », Est Ensemble lancera, en 2017, une étude de préfiguration en vue de signer en 2018 un nouveau contrat ambitieux avec l'ADEME, appelé Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Doté d'objectifs et d'un plan d'actions sur 3 ans, le CODEC s'adressera à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (y compris objets encombrants, déchets d'entreprises, déchets de chantier…).

2. Le compostage

Dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets, Est Ensemble encourage les habitants à composter leurs déchets de jardin et de cuisine, en proposant trois types d'accompagnement au compostage :

- individuel
- en pied d'immeuble ou de quartier
- en établissement (école, entreprise,…)

Depuis 2012, près de 3 000 composteurs ont été mis en place sur Est Ensemble, dont une centaine de composteurs de pieds d'immeuble et une vingtaine de composteurs de quartier.
Le lombricompostage constitue une alternative pour les habitants d'immeubles ou ceux disposant de peu de place dans leur jardin.

Stands de sensibilisation
Environ 30% des ordures ménagères sont compostables, de même que la quasi-totalité des déchets de jardin. Composter permet de réduire le poids des déchets, mais également de produire un engrais gratuit et naturel pour son jardin.
Pour développer le compostage, Est Ensemble organise régulièrement des stands de sensibilisation à destination des habitants.

Formations et composteurs gratuits
Une formation gratuite de deux heures est requise pour les habitants qui souhaitent se procurer un composteur. Lors de cette formation, des conseils sont donnés par le maître composteur d'Est Ensemble pour obtenir un compost de bonne qualité : quel type de déchets, comment équilibrer les déchets « bruns » et « verts ».
Pour s'inscrire, il suffit d'appeler le numéro gratuit Info Déchets au 0 805 055 055.

Les dates de formation au compostage pour chaque ville de l'agglomération sont détaillées sur le site : www.est-ensemble.fr/composter

Pour aller plus loin
Vidéo : https://www.est-ensemble.fr/tout-savoir-sur-le-compostage-est-ensemble

3. Le soutien aux associations

Depuis 2012, Est Ensemble a consacré 1 700 000 € de subvention aux associations œuvrant pour la réduction des déchets.
Est Ensemble soutient chaque année, via un appel à projets, une vingtaine d'associations qui réalisent des actions liées à l'éco-consommation, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compostage et au réemploi.

Les associations présentent différents types d'animations, d'évènements, de projets, comme par exemple :
• Des animations à l'éco-consommation du jeune public (écoles, centres de loisirs…).
• Des animations grand public à l'éco-consommation
• Des animations visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
• Des accompagnements d'écoles dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
• Des accompagnements de sites de compostage partagé
• Des accompagnements de sites de compostage en pied d'immeuble
• Des accompagnements d'établissements souhaitant mettre en place le compostage
• Des projets pour fédérer les acteurs du réemploi (création d'évènements…)
• Des évènements sur les marchés (disco soupe …)

Pour aller plus loin
https://www.est-ensemble.fr/appel-projets-2015-du-programme-local-de-prevention-des-dechets

II. Organisation du service public de gestion des déchets

A. Caractéristiques des opérations de collecte

1. Déchets quotidiens

Pour l'organisation de la collecte des déchets, le territoire a été découpé en 3 unités territoriales détaillées sur la figure ci-dessous.

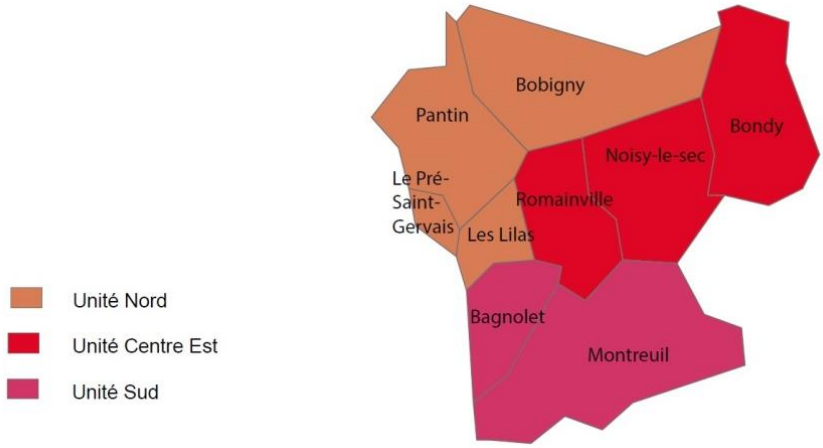

Les caractéristiques des collectes sont présentées par Unité Territoriale :

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	*Montreuil*	SITA	C2 à C3	Bacs ou PAVE
	Bagnolet	SITA	C2 à C3	Bacs ou PAVE
MMP	*Montreuil*	SITA	C1	Bacs ou PAVE
	Bagnolet	SITA	C1	Bacs ou PAVE
EVR	*Montreuil*	SITA	AV	PAV
	Bagnolet	SITA	AV	PAV

Caractéristiques des opérations de collecte de l'unité Sud

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	*Bondy*	OURRY	C2 à C3	Bacs ou PAVE
	Romainville	OURRY	C2 à C3	Bacs ou points d'aspiration*
	Noisy-le-Sec	OURRY	C3	Bacs ou PAVE
MMP	*Bondy*	OURRY	C1	Bacs ou PAVE
	Romainville	OURRY	C1	Bacs ou points d'aspiration*
	Noisy-le-Sec	OURRY	C1	Bacs ou PAVE
EVR	*Bondy*	OURRY	C1	Bacs ou PAVE
	Romainville	OURRY	C1	Bacs
	Noisy-le-Sec	OURRY	AV	PAV

Caractéristiques des opérations de collecte de l'unité Centre Est

*A Romainville, un quartier regroupant plus de 2 000 logements est desservi par un système de collecte par aspiration pneumatique. Il comprend 123 bornes de collecte pour 4 000 mètres linéaires de tuyau cumulés. La centrale d'aspiration est située rue de Paris à Romainville.

Flux de déchets collectés	Ville	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant
OMR	*Bobigny*	OTUS/SEPUR	C3 à C5	Bacs
	Pantin	OTUS/SEPUR	C3	Bacs
	Le Pré-Saint-Gervais	OTUS/SEPUR	C3 à C4	Bacs
	Les Lilas	OTUS/SEPUR	C3	Bacs
MMP	*Bobigny*	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Pantin	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Le Pré-Saint-Gervais	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Les Lilas	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
EVR	*Bobigny*	OTUS/SEPUR	C1	Bacs ou PAV
	Pantin	OTUS/SEPUR	C1	Bacs
	Le Pré-Saint-Gervais	OTUS/SEPUR	AV	PAV
	Les Lilas	OTUS/SEPUR	AV	PAV

Caractéristiques des opérations de collecte de l'unité Nord-Ouest

Les déchets des commerçants et artisans, assimilables réglementairement à ceux des ménages, sont collectés avec les déchets des ménages, exceptés sur les villes de Montreuil et Noisy-le-Sec où une délégation de service public pour la gestion des déchets non ménagers a été maintenue par Est Ensemble. SUEZ, qui est le délégataire des deux villes, est ainsi en charge de la collecte et du traitement des déchets non ménagers, et de la facturation de ce service aux professionnels.

2. Déchets occasionnels

Les déchets occasionnels concernés sont les déchets végétaux et les encombrants collectés en porte-à-porte.

Le tableau suivant présente les modalités de collecte des **déchets végétaux** par ville desservie :

Ville	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Période de collecte
Bagnolet	PàP	Lundi matin	Du 1er lundi d'avril au dernier lundi de novembre
Bobigny	PàP	Lundi et mardi selon le quartier	Du 1er mars au 30 novembre
Bondy	PàP	Lundi après-midi	1er lundi d'avril au dernier lundi de novembre
Noisy-le-Sec	PàP	Mardi matin	Mi mars à fin novembre
Montreuil	PàP sur rendez-vous	Du lundi au vendredi	Toute l'année

Caractéristiques de la collecte des déchets végétaux

Les déchets végétaux sont collectés par OTUS et SEPUR, et envoyés à la REP de Claye-Souilly (77) et à Compost Val d'Europe à Chalifert.

Les encombrants sont des objets qui, du fait de leur taille et de leur volume, ne peuvent être collectés en mélange et dans des bacs.

Le tableau suivant présente les modalités de collecte des **encombrants** en porte-à-porte :

Ville	Mode de collecte	Fréquence de collecte
Bagnolet	PàP	Petits collectifs et pavillonnaire : 2 fois par mois pour 3 secteurs
	PàP	Grands collectifs : 2 jeudi par mois
Bobigny	PàP	7 secteurs : 2 à 4 fois par mois selon le secteur
Bondy	PàP sur rendez-vous	Deux secteurs : 1 fois par semaine
Les Lilas	PàP	Tous les lundis
Montreuil	PàP	11 secteurs : 1 fois par mois
	PàP	Grands collectifs : collecte hebdomadaire
Noisy-le-Sec	PàP	8 secteurs : 1 fois par mois
Pantin	PàP	4 secteurs : 2 jeudis par mois
Le Pré-Saint-Gervais	PàP	Tous les jeudis
Romainville	PàP	2 secteurs : 2 fois par mois

Caractéristiques de la collecte en porte-à-porte des Objets Encombrants

Les encombrants sont collectés par un prestataire dans le cadre d'un marché. Le groupement retenu est OTUS/SEPUR. Sur Montreuil, la collecte hebdomadaire des grands collectifs est réalisée en régie.

B. Caractéristiques des conteneurs

La fourniture et la maintenance des conteneurs de déchets constituent un marché qui se partage en deux lots : les bacs et les colonnes d'apport volontaire.

1. Bacs

Est Ensemble dispose d'un contrat avec la société Plastic Omnium pour la fourniture et la maintenance des bacs à roulettes. Le parc de bacs recensés début 2016est de 120 259 bacs dont 58 % pour le flux Ordures Ménagères Résiduelles (y compris les Déchets d'Activité Economique), 33 % pour le flux de Multi Matériaux et Papiers et 9 % pour le flux Emballages en Verre Recyclables.

Tous les nouveaux bacs fournis sur le territoire d'Est Ensemble depuis 2012 répondent au code couleur suivant. L'objectif est d'atteindre petit à petit une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Flux de déchets collectés	Couleur conteneur	
	Cuve	***Couvercle***
Ordures Ménagères Résiduelles	Grise	Grenat
Emballages Multi Matériaux et Papiers	Grise	Jaune
Emballages en Verre Recyclables	Grise	Vert
Déchets Non Ménagers	Olive	Grenat

Couleurs des nouvelles dotations

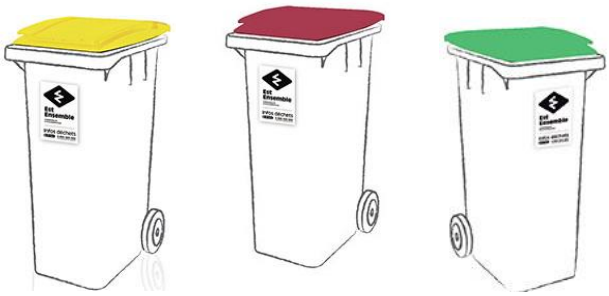

2. Colonnes d'apport volontaire

A l'échelle d'Est Ensemble, plusieurs types de colonnes sont implantés : enterrées, semi-enterrées, aériennes.

Ainsi, sur les villes de Bagnolet, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil et Noisy-le-Sec, les colonnes aériennes sont le mode unique de collecte des emballages en verre. Parallèlement, sur certaines villes, s'est développée l'implantation de colonnes enterrées (Bagnolet, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec). Par ailleurs, sur des sites d'habitat collectif, les colonnes enterrées, regroupées en point d'apport volontaire remplacement les bacs pour les flux OMR, des emballages MMP et EVR. La politique d'Est Ensemble est de déployer, dans la mesure du possible, la mise en place de PAV enterrés.

Flux de déchets collectés	Couleur conteneur	
	Borne	***Signalétique***
Ordures Ménagères Résiduelles	Métal	Grenat
Emballages Multi Matériaux et Papiers	Métal	Jaune
Emballages en Verre Recyclables (PàP)	Métal	Vert
Emballages en Verre Recyclables (PAV)	*Modèle selon ville*	

Couleurs des nouvelles dotations

Le tableau suivant présente le nombre de PAV présents sur le territoire d'Est Ensemble :

Flux	MMP				OMR		EVR				Total général
Villes	PAVA	PAVE	PAVSE	TOTAL	PAVE	TOTAL	PAVA	PAVE	PAVSE	TOTAL	
Bagnolet	0	7	0	7	8	8	54	8	0	62	77
Bobigny	9	3	0	12	4	4	30	2	0	32	48
Bondy	0	63	0	63	70	70	13	27	0	40	173
Le Pré-Saint-Gervais	0	0	0	0	0	0	35	0	0	35	35
Les Lilas	0	0	0	0	0	0	16	9	0	25	25
Montreuil	37	92	4	133	90	90	135	43	3	181	404
Noisy-le-Sec	0	21	0	21	29	29	74	13	0	87	137
Est Ensemble	**46**	**186**	**4**	**236**	**201**	**201**	**357**	**102**	**3**	**462**	**899**

Recensement des PAV à la fin de l'année 2016

En 2016, en plus du développement annuel des PAVE, le plan de relance du verre a permis une significative augmentation du nombre de PAV, notamment sur Bagnolet, Noisy-le-Sec et Bobigny.. Ce projet est détaillé dans la partie dédiée aux projets. Le tableau suivant présente le nombre de PAV mis en place en 2016 sur le territoire d'Est Ensemble :

Flux	MMP			OMR		EVR			Total général
Villes	PAVA	PAVE	TOTAL	PAVE	TOTAL	PAVA	PAVE	TOTAL	
Bagnolet	0	2	2	2	2	12	1	13	17
Bobigny	9		9			26		26	35
Bondy		4	4	4	4	0	2	2	10
Montreuil		10	10	10	10		6	6	26
Noisy-le-Sec		14	14	17	17	46	9	55	86
Est Ensemble	**9**	**30**	**39**	**33**	**33**	**84**	**18**	**102**	**174**

PAV mis en place ou remplacés en 2016

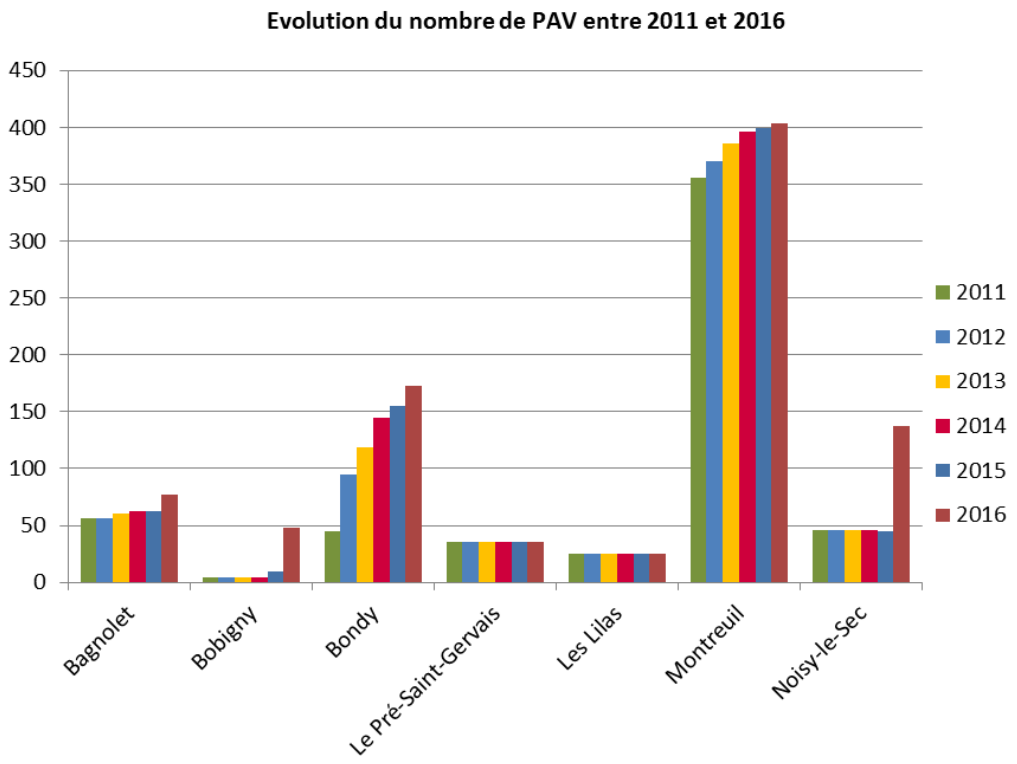

Evolution du nombre de PAV entre 2011 et 2016

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de points d'apports volontaire a évolué de 23% sur l'année 2016 et de 59% depuis 2011.

C. Caractéristiques du réseau de déchèteries

1. Déchèteries fixes

Deux déchèteries fixes, situées à Montreuil et à Bondy, sont gérées par Est Ensemble et mises à la disposition des habitants d'Est Ensemble. Elles sont interdites aux professionnels, commerçants et artisans.

Nombre de déchèteries fixes	2	
Ville	Bondy	Montreuil
Adresse	84 avenue du 14 juillet	127 rue Pierre de Montreuil
Jours d'ouverture	Lundi au samedi : 9h30 à 12h et 14h à 18h Dimanche : 9h30 à 12h30 hors les 1er janvier et 1er mai	Lundi au vendredi : 12h30 à 19h Samedi : 10h à 19h Dimanche et jours fériés : 9h à 13h hors les 1er janvier et 1er mai
Accès des professionnels	Non	
"Haut de quai" : mode d'exploitation	SUEZ	Régie
"Bas de quai": mode d'exploitation	SUEZ*	

**Le traitement de certains flux est directement pris en charge par le SYCTOM (encombrants) ou les éco-organismes Eco-systèmes, Eco-mobilier, Recylum, Screlec (déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'éléments d'ameublement, néons et lampes, piles). Les déchets dangereux sont pris en charge par OTUS.*

Récapitulatif des données relatives aux déchèteries fixes

Les déchets apportés et déposés séparément par les particuliers dans les conteneurs correspondants à chaque flux sont ensuite orientés vers des filières spécifiques de traitement.

Les déchets acceptés sont : encombrants, déchets d'éléments d'ameublement, déchets d'équipements électriques et électroniques, tubes fluorescents et lampes fluocompactes, piles et accumulateurs portables, déchets végétaux, déchets dangereux, gravats et autres déchets de travaux domestiques, ferraille, bois, huiles usagées, pneumatiques usagés et déjantés des véhicules automobiles et deux roues, emballages en carton, en plastique, en métal et en verre documents en papier.

Tous les autres déchets sont interdits, dont notamment : les ordures ménagères résiduelles, les déchets putrescibles hors déchets végétaux, les déchets de soins médicaux, les produits explosifs et radioactifs, les produits amiantés, les bouteilles de gaz et extincteurs, les cadavres d'animaux, les textiles, linges de maison et chaussures, les pneus usagés jantés et tout pneumatique de véhicule professionnel, les carcasses et composantes de véhicules automobiles et deux-roues motorisés.

Les particuliers d'Est Ensemble peuvent également se rendre à la déchèterie gérée par le SYCTOM , 62 rue Anatole France à Romainville.

Jours d'ouverture : tous les jours sauf le 1er mai

- Les dimanches et jours fériés : 8h00 à 16h45
- Horaires d'hiver : 1er octobre au 31 avril du lundi au samedi : 8h00 à 19h45
- Horaires d'été : 2 mai au 30 septembre du lundi au samedi : 8h00 à 20h45

Droit d'accès : Uniquement les particuliers des communes adhérentes du SYCTOM . Les professionnels, artisans et commerçants ne sont pas autorisés.

Matériaux admis : gravats, ferrailles, bois, emballages ménagers, DEEE excepté les luminaires, peinture, solvants, colles et vernis, pilles et accumulateurs, Huiles de vidanges, lubrifiants automabiles, batteries de voitures

Matériaux formellement exclus :

- Ordures ménagères
- Cadavres d'animaux
- Déchets d'activité de soins
- Déchets organiques putrides
- Textiles
- Carcasses de voitures
- Produits phytosanitaires et leurs contenants
- Déchets amiantés
- Tubes néon
- Produits radioactifs
- Déchets explosifs ou dangereux
- Médicaments
- Bouteilles de gaz
- Bouteilles sous pression
- Matériaux infestés de termites
- Boues des stations d'épuration
- Pneus

2. Déchèteries mobiles

La déchèterie mobile est un dispositif de collecte de proximité au cœur des villes. Le but est de permettre aux habitants de déposer sélectivement plusieurs types de déchets et de récupérer des objets déposés par certains pour une nouvelle utilisation. C'est une installation éphémère d'une demi-journée sur l'espace public.

installation d'une déchèterie mobile

Le site se compose d'un espace d'accueil, de bennes pour le bois et le tout-venant, de caisses grillagées pour les écrans et le petit électro-ménager, de conteneurs particuliers pour les déchets dangereux, les piles, les néons et ampoules, et d'un espace recyclerie.

Présents tout au long de cette action, les agents expliquent les bons gestes à adopter pour produire moins de déchets ainsi que trier plus et mieux pour recycler.

En 2016, les horaires des deux déchèteries mobiles historiques, Montreuil et Le Pré-Saint-Gervais, ont été harmonisées avec les deux nouvelles, mises en place en 2015. En effet, peu de personnes se présentaient à 8h30, alors qu'elles étaient plus nombreuses à 12h30. Les horaires sont donc désormais pour toutes les déchèteries mobiles : 9h à 13h.

Ville	Montreuil	Le Pré-Saint-Gervais	Pantin	Bagnolet
Adresse	Pla ce de la république	33 rue Danton	Square éphémère 41 rue Denis Papin	Place Salvadore Allende (accès par la rue Marceau)
Jours et horaires d'ouverture	4e samedi du mois de 9h à 13h	1e samedi du mois de 9h à 13h	2e samedi du mois de 9h00 à 13h00	3e samedi du mois de 9h00 à 13h00
"Haut de quai" : mode d'exploitation	EE	EE	SUEZ	SUEZ
"Bas de quai": mode d'exploitation	SUEZ*			
Accès des professionnels	Non			

**Le traitement de certains flux est directement pris en charge par le SYCTOM (encombrants)).*

Récapitulatif des données relatives aux déchèteries mobiles

3. Collecte des déchets dangereux hors déchèterie

Un dispositif de collecte de proximité de déchets dangereux, sur apport volontaire des habitants, est offert dans le cadre de permanences d'accueil du public réalisées via un véhicule dédié à cet effet (camion « Planète »).

Ville	Adresse	Périodicité	Horaire
Bagnolet	Place de la mairie	Chaque dimanche	9h00 à 13h00
Bobigny	Mairie de proximité Racine	Le 1er jeudi du mois	De 10h00 à 12h00
Bobigny	Mail Jean Rostand / rue Freud	Le 1er jeudi du mois	De 14h00 à 16h00
Bobigny	Marché de la ferme	Le 1er samedi du mois	De 10h00 à 12h00
Bobigny	Marché Edouard Vaillant	Le 1er samedi du mois	De 14h00 à 16h00
Le Pré-Saint- Gervais	Place du marché	Le 1er samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Les Lilas	Place des Villegranges	Le 1er mercredi du mois	De 9h00 à 9h30
Les Lilas	Angle rue de la résistance	Le 1er mercredi du mois	De 9h45 à 10h30
Les Lilas	Théâtre du Garde-Chasse	Le 1er mercredi du mois	De 10h45 à 12h30
Les Lilas	Square Henri Dunant	Le 1er mercredi du mois	De 14h00 à 15h15
Les Lilas	Hôtel de ville	Le 1er mercredi du mois	De 15h30 à 17h00
Noisy-le-Sec	Alsace Lorraine / Rosny	Le 1er samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Noisy-le-Sec	Clemenceau/Verdun	Le 2ème samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Noisy-le-Sec	Carrouges / Rosny	Le 3ème samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Noisy-le-Sec	18 avril 44 / Violettes	Le 4ème samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Pantin	Quatre chemins devant la poste	Le 4ème samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Pantin	Place de l'église	Le 1er et le 3ème samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Pantin	Centre / Métro Hoche	Le 2ème samedi du mois	De 9h00 à 13h00
Pantin	Centre / Métro Hoche	Le 4ème samedi du mois	De 14h00 à 18h00
Romainville	Bas Pays	Le 1er vendredi du mois	De 15h00 à 16h30
Romainville	Centre	Le 1er vendredi du mois	De 9h30 à 12h30

Plages de collecte de déchets ménagers dangereux

Ce dispositif n'est pas mis en œuvre sur les villes de Bondy et Montreuil dotées de déchèteries à la disposition de la population.

Liste des déchets admis :

- Lubrifiants moteurs
- Batteries
- Produits particuliers
- Médicaments et radiographies
- Piles
- Néons et ampoules
- Aérosols
- Comburants
- Acide et bases
- Produits phytosanitaires
- Pâteux
- Solvants

Un enlèvement des déchets dangereux est aussi réalisé sur demande dans les centres techniques municipaux et communautaires.

D. Tonnages des flux de déchets collectés

1. Tonnages des déchets quotidiens

Les tonnages de déchets quotidiens collectés en 2016 sont de 121 553 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), 8 798 tonnes d'emballages Multi Matériaux et Papiers, 4 490 tonnes d'Emballages en Verre Recyclables.

Flux de déchets collectés	Tonnages 2016	Destination des déchets	Mode de traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	121 553 t	Centre de transfert de Romainville	Valorisation énergétique (incinération) ou stockage
Multi Matériaux et Papiers (MMP)	8 798 t	Centre de transfert de Romainville	Tri puis valorisation matière
Emballages en Verre Recyclables (EVR)	4 490 t	Centre de transfert de SITA à Montreuil ou PATE à Villeparisis	Valorisation matière

Tonnages des déchets quotidiens 2016

2. Tonnages des déchets occasionnels

Les tonnages des déchets occasionnels collectés en 2016 sont de 8 531 tonnes pour les encombrants, 30 tonnes pour les déchets dangereux et 1 296 tonnes pour les déchets végétaux.

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés 2016	Destination des déchets	Mode de traitement
Objets encombrants (OE)	PaP	8 531 t	REP à Noisy-le-Sec, puis DRT à Noisy-le-Sec ou Paprec à la Courneuve	Tri, puis valorisation matière ou stockage
Déchets diffus spécifiques (DDS)	AV	30 t	Centre SARP Industries Limay	Traitement spécifique
Déchets végétaux hors déchèterie (DV)	PaP	1 296 t	Compostage REP à Claye Souilly ou Val d'Europe à Chalifert	Valorisation par compostage

Tonnages des déchets occasionnels 2016

3. Tonnages des déchets de propreté

Les tonnages collectés en 2016 sont de 11 749 tonnes pour les dépôts sauvages et 2 282 tonnes pour les corbeilles de rues.

Flux de déchets	Tonnages collectés 2016	Destination des déchets	Mode de traitement
Dépôts sauvages	11 749 t	DRT à Noisy-le-Sec ou Paprec à la Courneuve	Tri, puis valorisation matière ou stockage
Corbeilles	2 282 t	Centre de transfert de Romainville	Valorisation énergétique (incinération) ou stockage
Autres déchets municipaux		DRT à Noisy-le-Sec ou Paprec à la Courneuve	Tri, puis valorisation matière ou stockage OU Valorisation énergétique (incinération) ou stockage

Tonnages des déchets de propreté 2016

4. Tonnages des déchets de déchèterie

Les tonnages collectés sur les déchèteries fixes sont de 24 860 tonnes en 2016.

Flux de déchets acceptés Montreuil	Filière de valorisation et d'élimination	Tonnages 2016
Tout venant	Tri-transfert avec valorisation énergétique du refus de tri	6 841 t
Ferrailles	Valorisation matière	0 t
Carton	Valorisation matière	84 t
Déchets végétaux	Compostage	272 t
Gravats	Valorisation/Remblai	5 692 t
Bois	Valorisation matière	1 399 t
D3E	Valorisation matière	85 t
DDS - filière Eco DDS	Traitement spécifique	2 t
Autres déchets dangereux	Traitement spécifique	83 t
DEA	Valorisation matière	633 t
Flux de déchets acceptés Bondy	**Filière de valorisation et d'élimination**	**Tonnages 2016**
Tout venant	Tri-transfert avec valorisation énergétique du refus de tri	6 287 t
Déchets végétaux	Compostage	128 t
Gravats	Valorisation/Remblai	2 378 t
Bois	Valorisation matière	705 t
D3E	Valorisation matière	80 t
DDS - filière Eco DDS	Traitement spécifique	3 t
Autres déchets dangereux	Traitement spécifique	23 t
DEA	Valorisation matière	163 t

Tonnages collectés en déchèteries fixes 2016

Les tonnages collectés sur les déchèteries mobiles sont de 53 tonnes en 2016.

Flux de déchets acceptés Montreuil	Filière de valorisation et d'élimination	Tonnages 2016
Tout venant	Tri-transfert avec valorisation énergétique du refus de tri	11,5
Bois	Valorisation matière	8,86
Flux de déchets acceptés Le Pré Saint Gervais	**Filière de valorisation et d'élimination**	**Tonnages 2016**
Tout venant	Tri-transfert avec valorisation énergétique du refus de tri	13,22
Déchets végétaux	Compostage	Absence de données
Bois	Valorisation matière	5,77
Flux de déchets acceptés Pantin	**Filière de valorisation et d'élimination**	**Tonnages 2016**
Tout venant	Tri-transfert avec valorisation énergétique du refus de tri	2,6

Déchets végétaux	Compostage	Absence de données
Bois	Valorisation matière	1,54
Flux de déchets acceptés Bagnolet	**Filière de valorisation et d'élimination**	**Tonnages 2016**
Tout venant	Tri-transfert avec valorisation énergétique du refus de tri	5,3
Déchets végétaux	Compostage	Absence de données
Bois	Valorisation matière	4,12

Tonnages collectés en déchèteries mobiles 2016

5. Bilan des tonnages et ratios (kg/hab)

Flux de déchets collectés	Tonnages	Ratio 2016 (kg/hab)	Seine-Saint-Denis (kg/hab)	Ile-de-France (kg/hab)	France (kg/hab)
OMR	121 453 t	304,4	313,0	304,0	288,0
MMP	8 978 t	22,5	23,0	35,0	47,6
VERRE	4 490 t	11,2	10,0	20,0	28,9
Encombrants	8 531 t	21,4	20,0	27,0	11,5
DDS	30 t	0,1	0,1	0,1	0,1
Déchets végétaux hors déchèterie*	1 296 t	3,2	8,0	20,0	0,0
Déchèterie	24 913 t	62,4	80,0	65,0	195,0
TOTAL	**169 791 t**	**425**	**454**	**471**	**590**

Tonnages par flux

Le ratio des emballages Multi Matériaux et Papiers et des Emballages en Verre Recyclables sont au niveau de la moyenne du département mais bien en deçà des performances nationales et de l'Ile de France. La typologie de l'habitat peut expliquer en partie ce ratio avec un taux d'habitat vertical de 81%.

Sur les villes de Montreuil et Noisy-le-Sec, une délégation de service public pour la gestion des déchets non ménagers prend en charge complétement la gestion des déchets des activités économiques sur ces villes.

Flux de déchets collectés dans le cadre de la DSP	Tonnages 2016	Destination des déchets	Mode de traitement
Déchets résiduels	6 292 t	Créteil Incinération Energie (CIE)	Valorisation énergétique
Cartons	445 t	Centre de tri Cycléade à Pantin	Recyclage (La Chapelle d'Arblay à Rouen)
Papiers	82 t	Centre de tri Cycléade à Pantin	Recyclage (La Chapelle d'Arblay à Rouen)

Tonnages par flux dans le cadre de la délégation de service public des Déchets Non Ménagers

6. Evolution des tonnages

Les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages des 5 dernières années.

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution % (n-1)
Ordures ménagères (1)	128 607 t	120 678 t	123 299 t	120 299 t	121 553 t	1%
Multi Matériaux	8 434 t	8 194 t	8 033 t	8 607 t	8 798 t	2%
Verre	3 960 t	4 127 t	4 247 t	4 326 t	4 490 t	4%
Encombrants	10 269 t	5 760 t	6 909 t	7 778 t	8 531 t	10%
Déchèterie	12 469 t	12 696 t	18 042 t	20 415 t	24 913 t	22%
Dépôts Sauvages	9 739 t	10 905 t	9 961 t	11 130 t	11 749 t	6%
Corbeilles de rues (2)	2 340 t	1 867 t	2 776 t	1 986 t	2 282 t	15%

(1) Attention : la diminution des tonnages n'est pas réelle en 2013 : elle est due à une différence de comptage des tonnages entre avant 2012 (où sont inclus les déchets municipaux : source SITOM93) et 2013 (où les déchets municipaux ne sont pas inclus : source Rapport Annuel des prestataires de collecte)
(2)Attention : la diminution des tonnages n'est pas réelle en 2015 : elle est due à une différence de prise en compte des tonnages de Montreuil qui sont depuis pris en charge par la ville.

Evolution des tonnages sur les cinq dernières années

Une forte augmentation sur les tonnages des déchèteries est constatée. Cette augmentation se caractérise par une progression des tonnages en tout venant et en gravats.

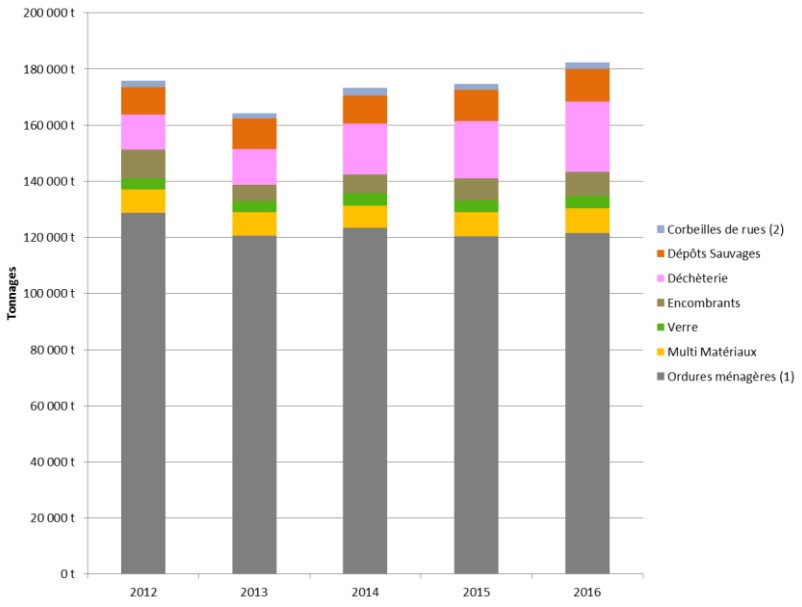

Evolution des tonnages sur les cinq dernières années

E. Localisation et capacité des installations de traitement

Le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne) possède la compétence traitement. Il traite et valorise les déchets ménagers de 5,7 millions d'habitants des 84 communes adhérentes de l'agglomération parisienne. Les centres de traitement qui accueillent ces déchets sont les plus proches possible des zones où ils sont produits. Cette exigence vise à réduire les transports des déchets et le traitement des déchets ménagers est organisé selon une logique de proximité géographique.

Les déchets d'Est Ensemble vont principalement au centre de tri et de transfert de Romainville.

Le centre de tri réceptionne les collectes sélectives d'une partie des communes adhérentes du SYCTOM. Il a été rénové en 2015 pour permettre de recevoir, en plus de la collecte sélective habituelle, l'ensemble des emballages plastiques et les petits emballages métalliques. la capacité de cette nouvelle ligne de tri est passée 30 000 à 45 000 tonnes par an, avec un débit de 15 tonnes par heure. Les travaux de modernisation du centre de tri de Romainville ont commencé en mars 2015, avec la démolition de l'ancienne chaîne de tri, puis la construction d'une nouvelle chaîne de tri, la réfection de la toiture et du hall de tri et la mise en conformité du système de désenfumage et du système de sécurité incendie, ce qui représente un investissement de 26,9 millions d'euros Ce nouveau process permet également d'améliorer les conditions de travail des agents, en particulier des trieurs dont les gestes sont désormais limités à des opérations de sur-tri, leur attribuant ainsi un rôle de contrôle-qualité. La rénovation de la toiture et la mise à niveau du système de protection incendie assurent également la qualité et la sécurité de l'installation.

Le centre de transfert réceptionne les collectes résiduelles. Il a pour fonction de réduire les distances parcourues par les camions-bennes : les déchets sont transférés par gros-porteurs vers les centres d'incinération. Le centre peut recevoir 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères.

Pour traiter les déchets ménagers non valorisables collectés par ses communes et intercommunalités adhérentes, le SYCTOM dispose de trois centres d'incinération avec valorisation énergétique et utilise des centres privés d'enfouissement pour compléter ses capacités de traitement. Ces centres reçoivent les déchets non recyclables issus des collectes usuelles: déchets alimentaires, refus de tri, tout déchet ne pouvant être recyclé. L'incinération de ces déchets permet de produire de l'énergie sous forme d'électricité et de vapeur et de récupérer les métaux.

Les objets encombrants partent dans des centres privés : DRT à Noisy-le-Sec, ainsi que PAPREC à La Courneuve.

III. Information et sensibilisation

A. Le télé-accueil

Le télé-accueil est une plate-forme téléphonique mise en place à partir du 1er décembre 2011 pour répondre au numéro Infos Déchets. Elle a pour objectif de répondre aux demandes de renseignements et aux divers signalements des usagers (dépôts sauvages, réclamation sur la collecte, informations sur le tri, rendez-vous encombrants, demandes de bacs…)

En 2016, le télé-accueil a répondu à 34 283 appels avec un temps moyen de conversation de 1,9 min et un taux de réponse de 96%.

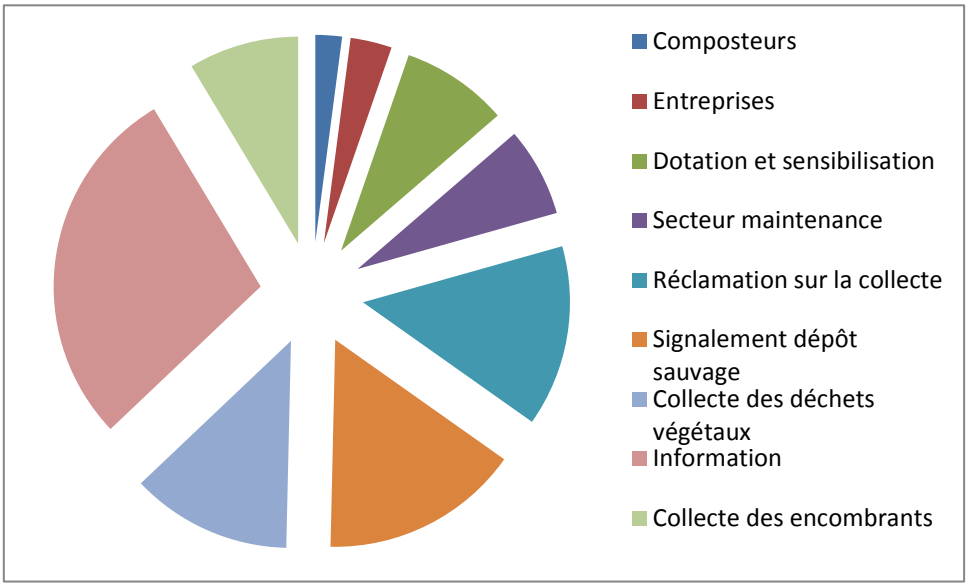

Répartition des appels par type de demandes

Sur l'année 2016, les appels concernent principalement les demandes d'informations.

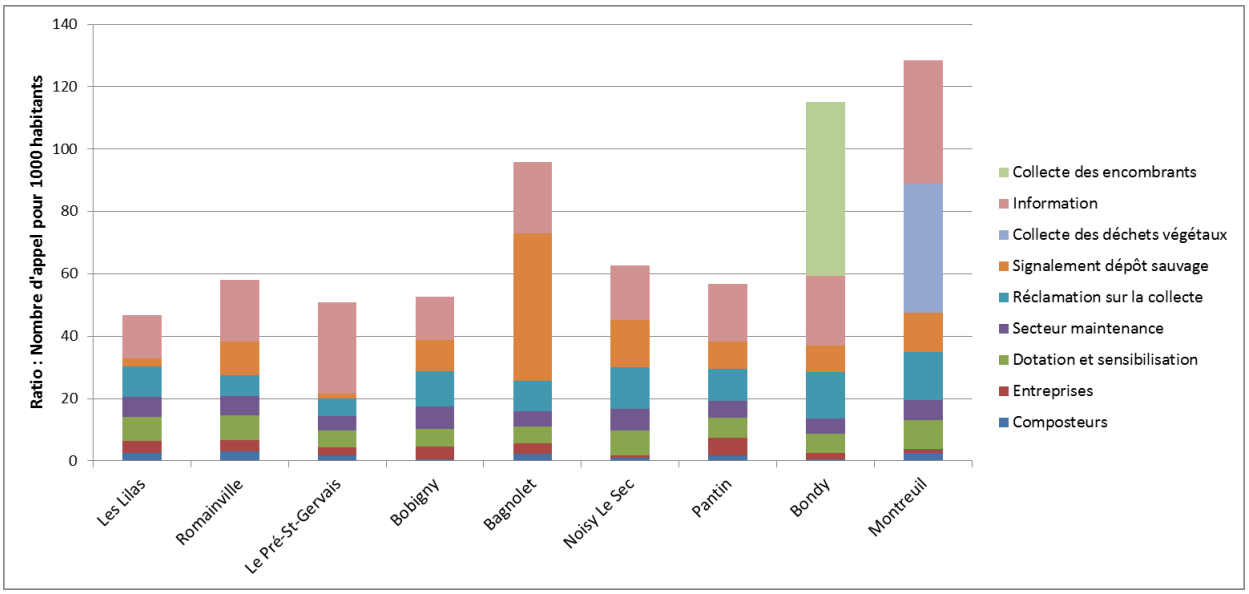

Nombre d'appels moyen par ville pour 1 000 habitants

Le nombre d'appels ramené à la population met en avant Montreuil et Bondy. Cela s'explique par le fait que ces villes font l'objet de collecte sur rendez-vous.

B. Actions de sensibilisation

La sensibilisation de la population est assurée par les éco-animateurs du pôle Information et Animations. Ils ont ainsi pour mission de sensibiliser les habitants sur les modalités pratiques de gestion des déchets et de mettre en place des actions de communication de proximité afin d'améliorer la collecte sélective. La sensibilisation de la population prend plusieurs formes :

- Une sensibilisation pédagogique : Cette sensibilisation est réalisée dans les écoles du territoire en collaboration avec les équipes enseignantes ainsi que dans les structures centres de loisirs.
- Une sensibilisation des riverains au tri lors de la mise en service d'un PAVE ou de la mise en place d'une collecte sélective
- Une sensibilisation des habitants au bon tri de leurs déchets après un refus de collecte, (porte-à-porte, distribution d'un mémo-tri, etc.).
- Une sensibilisation des habitants sur la bonne gestion des déchets lors d'évènements ponctuels.

Cibles	Actions menées	Nature des outils utilisés / actions menées	Mode de diffusion
Habitat collectif	Sensibilisation en porte à porte: 96 sites / 7451 foyers visés / 3613 foyers rencontrés	Mémo tri	Porte à porte
Habitat collectif	Nouvelles dotations: 56 sites / 2249 foyers concernés remise d'affiches et boitage mémos	Mémo tri	Boîte aux lettres
Tout public	Actions qualité tri: 53 sites / 1200 foyers	Mémo tri	Boîte aux lettres
Tout public	Mise a disposition sur les présentoirs des lieux d'accueil du publics de 4500 mémo-tri	Mémo tri	Dépôt lieux publics
Bailleurs - gardiens	Distribution de 418 affiches consignes de tri A3	Affiche des consignes de tri	Rencontre
Bailleurs - gardiens	Formation de 20 gardiens	Affiche des consignes de tri, mémo tri, support de présentation	Réunion
Animateurs	Formation des animateurs de centres de loisirs dans le cadre du défi centre de loisirs à énergie positive: 3 sessions de 20 animateurs	Affiche des consignes de tri, mémo tri, support de présentation	Réunion
Associations	Animations sur le geste de tri et le recyclage auprès d'associations du territoire: 5 sessions	Affiche des consignes de tri, mémo tri, support de présentation	Réunion
Enseignants - élèves	Tri à l'école: 21 interventions, 810 élèves et 25 adultes sensibilisés	Supports sensibilisation jeune public	Animation
Lycées / enseignement supérieur	Bondy: 20 sessions de sensibilisation au geste de tri et au recyclage au lycée Renoir	Supports sensibilisation jeune public	Animation

Bilan des actions de sensibilisation réalisées par les éco-animateurs sur l'année 2016

C. Programme local de prévention des déchets (PLPD)

Depuis avril 2012, Est Ensemble a signé avec l'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) un accord-cadre pour la mise en œuvre du PLPD. Cet accord-cadre d'une durée de 5 ans a pour objectif de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par rapport à l'année 2012.

L'année 2016 correspond à l'année 4 du PLPD pour sa plus grande partie (l'année 3 s'étendant de février 2016 à février 2017). Au cours de cette année, des actions ont été menées sur le territoire par les équipes d'Est Ensemble mais également par des associations notamment via le lancement d'un nouvel appel à projets

1. Appel à projets

Les projets subventionnés en 2016 sont les suivants :

Association	Projet	Montant de la subvention 2016
Les Ateliers de la Nature – Projet 1 (Ateliers jardinage)	Mise en place de 3 ateliers sur le jardinage responsable en 2016	**3 014,00 €**
Les Ateliers de la Nature – Projet 2 (Animation compostage partagé des Jardin des Couleurs)	Animation autour du site de compostage partagé des Jardins des Couleurs avec notamment l'organisation des permanences et d'une journée festive en 2016	**3 275,00 €**
MNLE 93	Accompagnement de 4 établissements scolaires pour la mise en place du compostage et de la lutte contre le gaspillage alimentaire en 2016	**11 240,00 €**
A table citoyens	15 Ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire en 2016: méthodes de conservation des fruits et légumes à destination du grand public, préparation d'assiette végétarienne équilibrée et abordable à destination du public des quartiers défavorisés et organisation d'une « Disco Kids » à destination du jeune public	**13 500,00 €**
Le Pré Saint Gervais en Transition	Création d'une éco-roulette éducative et pédagogique utilisé lors des animations de quartier, les écoles et sur le marché du Pré Saint Gervais. Organisation d'une journée festive autour de l'éco-consommation	**5 300,00 €**
PPV 93 – Projet 1 (Eco-cuisine)	4 Animations/ville en 2016 sur tout le territoire autour de l' « ECO-CUISINE ». Diffusion des bonnes pratiques pour réduire le volume des aliments non consommés	**13 250,00 €**
Nature & Société	7 soirées de transmission de « savoir-faire » en 2016 permettant aux habitants de réduire leurs déchets en amont	**4 660,00 €**
Cie Corossol – Projet 2 (Le grand Jeu du Quiz)	Le Grand Jeu du Quiz en 2016: 3 Spectacles participatifs pour la prévention des déchets et du gaspillage alimentaire, tout public	**4 380,00 €**
Les fourmis vertes	11 animations en 2016 sur l'éco-consommation / gaspillage alimentaire / réduction des OM	**8 878,00 €**
Caribou	4 jours d'interventions théâtralisées en 2016 avec caddie géant, «l'Hyper Conso Show» sur le gaspillage alimentaire et temps d'échange avec les habitants avec témoignages	**5 000,00 €**
Unis Cité	10 animations et participation à 2 ou 3 événements organisés par 4 quartiers de 4 villes du territoire et accompagnera 40 familles à leur domicile.	**20 000,00 €**

Etosha	6 spectacles en 2016 3 spectacles « Détritus » sur le gaspillage alimentaire, recyclage et réemploi 3 spectacle « La clef des champs » sur les circuits courts, gaspillage alimentaire et l'agriculture	**12 500,00 €**
Tic Tac Théâtre	2 pièces de théâtre en 2016 :pour les élèves de primaire, interactive avec marionnettes et chansons sur le thème de la consommation et de la réduction des déchets	**1 900,00 €**
Tous pour l'art, l'art pour tous – Projet 1 (Bienvenue dans ma poubelle)	5 spectacles en 2016 sur la découverte de tous les gestes de la prévention des déchets	**6 350,00 €**
Tous pour l'art, l'art pour tous – Projet 2 (Jeu « Stop Déchets »)	10 jeux de découverte des gestes en 2016 pour réduire la production de déchets ménagers	**3 500,00 €**
Tous pour l'art, l'art pour tous – Projet 3 (Spectacle « Stop gaspi »)	5 spectacles participatifs sur les gestes du quotidien en 2016, pour moins jeter d'aliments à la poubelle	**6 350,00 €**
Les Petits Débrouillards – Projet 1 (Le Dech'action)	Programme d'actions pédagogiques en 2016 pour 4 classes du territoire de cycle 3 pour mise en place de projets scolaires sur la prévention des déchets	**11 300,00 €**
Réseau RAJE	Animation et sensibilisation en 2016 de 4 classes d'élèves d'écoles élémentaires sous forme d'enregistrement d'une chronique sur des thématiques d'éco-consommation	**15 950,00 €**
Ecobul	Organisation de 4 disco soupes en 2016 à Pantin	**1 544,00 €**
La Requincaillerie	5 animations en 2016 autour du RecyclAppart', décor figurant l'intérieur d'un logement équipé en matériaux de récupération + ateliers de bricolage	**6 920,00 €**
APEDEC	3 évènements en 2016 autour de l'éco-design et de la récupération des déchets	**13 050,00 €**
Up cycly	5 événements en 2016 collaboratifs et participatifs pour créer des installations pour le végétal et du mobilier d'usage en détournant des déchets	**14 950,00 €**
Bellastock	Organisation d'un grand festival en 2016, évènement fédérateur pour mise en réseau des acteurs du réemploi	**17 000,00 €**
La Lutherie Urbaine	Conception d'instruments de musique ou d'objets sonores à base d'éléments de récupération Cycles de rencontres artistiques participatives pour sensibilisation des enfants et leurs familles	**15 000,00 €**
Collectif 39	Espace bricolage: 12 ateliers de menuiserie et de réparation (vélos et autres), de bricolage et de couture	**1 750,00 €**
Le Sens de l'Humus – Projet 1 (Compostage de quartier et broyage)	Inciter les ménages en habitat collectif à composter leur biodéchets dans 5 sites de compostage de quartier et réalisation de 6 opérations de broyage	**23 600,00 €**
Le Sens de l'Humus – Projet 2 (compostage en pied d'immeuble et établissement)	Création de 18 sites de compostage en pied d'immeuble / en établissements	**30 000,00 €**
Activille – Projet 1 (compostage partagé, en pied d'immeuble et établissement)	Accompagnement de 12 sites de compostage partagé en pied d'immeuble et/ou en établissement	**20 264,00 €**
Activille – Projet 2 (Disco soupes)	Organisation de 9 disco soupes de janvier à septembre 2016	**8 000,00 €**
Collecterie	Animation du réseau francilien du réemploi (REFER) 10 évènements associatifs locaux et 10 Tritabroc, avec différents partenaires	**55 000,00 €**

Récapitulatif des projets subventionnés en 2016

2. Les actions du PLPD

Le tableau ci-dessous montre pour les 14 actions du Programme Local de Prévention des Déchets, les indicateurs 2016 correspondants :

Thème	Code	Sous-thème	Indicateurs 2016
***A** : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets*	**A1**	Sensibilisation des jeunes à la consommation responsable	20 animations effectuées par Est Ensemble 35 animations effectuées par les associations
	A2	Promouvoir l'éco-consommation	25 animations effectuées par Est Ensemble 33 animations effectuées par les associations
	A3	Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire	15 animations effectuées par Est Ensemble 36 animations effectuées par les associations
***B** : Actions éco-exemplaires de la collectivité*	**B1**	Réduire la consommation de papiers et d'encre	300 agents sensibilisés
	B2	Promouvoir la commande publique responsable	1 politique d'achat prenant en compte la prévention
***C** : Actions emblématiques nationales*	**C1**	Promotion du Compostage Individuel	2 917 composteurs en place 17 guides composteurs formés
	C2	Promotion du Compostage partagé	28 nouveaux immeubles équipés de composteurs 6 nouveaux sites de compostage partagé
	C3	Promotion du Compostage en établissements	22 établissements engagés 1 037 personnes formées au compostage
	C4	Promouvoir le Stop Pub	53 évènements de sensibilisation à la promotion du Stop Pub et 11 155 autocollants distribués depuis le début du PLPD
***D** : Actions d'évitement de la production de déchets*	**D1**	Mise en réseau des acteurs du réemploi avec création d'un évènement fédérateur sur le réemploi	10 évènements autour du réemploi
	D2	Promouvoir la collecte des textiles	Mise en ligne de Géodéchets
	D3	Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissement scolaire	10 établissements rencontrés 11 établissements actifs
***E** : Actions de prévention quantitative ou qualitative des déchets des entreprises*	**E1**	Promouvoir la prévention des déchets des marchés	11 opérations de type "Disco Soupe" 0 opération de type "Tente de Glaneurs"
	E2	Faciliter le don et l'échange entre les entreprises et avec les associations	-

Bilan des actions de sensibilisation à la prévention dans le cadre du PLPD

IV. Etudes et projets

A. Le plan de relance du recyclage du verre et l'extension des consignes de tri plastique

L'éco-organisme Eco-Emballages a mis en place un dispositif national exceptionnel de relance du recyclage des emballages ménagers sur 2016. L'objectif était de décupler les tonnages insuffisamment captés sélectivement en accompagnant financièrement des projets locaux ambitieux producteurs de réels changements.

Ce plan de relance comportait deux volets pour lesquels Est Ensemble et le Syctom ont respectivement déposé des dossiers de candidature qui ont été retenus par Eco-Emballages.

Le projet d'Est Ensemble : L'amélioration de la collecte des emballages ménagers en verre

Le taux de recyclage des emballages ménagers en verre sur le territoire était faible, avec des situations contrastées selon les villes :

- ✓ 10,6 kg de verre par habitant recyclés sur Est Ensemble face à 20,71 kg/hab en Ile de France et 30,5 kg/hab sur le plan national.
- ✓ 14 kg de verre par habitant d'Est Ensemble collectés dans les ordures ménagères et donc incinérés au lieu d'être recyclés.

Est Ensemble s'est engagé dans une première phase pluriannuelle de développement du geste de tri de ce matériau recyclable à l'infini.

Sur 2016, trois villes ont particulièrement bénéficié d'un plan d'actions basé sur le renforcement des bornes d'apport volontaire à disposition de la population.

Sur une partie de Bagnolet et de Bobigny ainsi que dans tout Noisy le Sec, 83 bornes supplémentaires d'apport volontaire du verre ont été installées dans l'espace public et dans les ilots d'habitat collectif.

Ce déploiement technique s'est accompagné d'une importante campagne d'information et de sensibilisation en porte-à-porte des habitants des 22 500 foyers concernés par les éco-animateurs d'Est Ensemble avec le renfort de 27 éco-animateurs du Syctom. Lors de chaque visite, des mémos tri et de sacs de transport des emballages vers les bornes étaient remis aux usagers.

Des articles dans les médias communaux, des stands d'animation évènementielle ou encore des actions pédagogiques dans les écoles ont décuplé la sensibilisation citoyenne au geste de tri des emballages en verre mais aussi de tous les emballages et papiers recyclables en lien avec l'extension du tri des plastiques.

L'aide financière totale d'Eco-Emballages d'un montant de 142 871 euros a rendu possible la réalisation du plan d'amélioration de la collecte du verre sur Est Ensemble avec pour résultat une augmentation de 164 tonnes supplémentaires recyclées en 2016 par rapport à 2015 (+ 3,8 %).

Le projet du Syctom : L'extension du tri des emballages ménagers en plastique

Le Syctom a décidé de moderniser, avec l'aide d'Eco-emballages, son centre de tri de Romainville afin de le rendre capable, à compter du 1er janvier 2016, de trier les emballages en plastique fin et souple jusqu'alors refusés car non traitables techniquement et du coup non recyclés (pots, barquettes, sachets, films, ...).

L'extension de la collecte et des consignes de tri présente le double avantage de simplifier le geste de tri des habitants tout en augmentant les tonnages recyclés au fil du temps.

Afin d'optimiser cette novation s'appliquant aux habitants des 9 villes d'Est Ensemble, le Syctom et Est Ensemble se sont rapprochés pour élaborer et réaliser un programme de communication et de sensibilisation en cohérence et en complémentarité avec le projet d'amélioration de la collecte des emballages en verre.

Les porte-à-porte et les animations du projet d'amélioration de la collecte du verre ont aussi permis de promouvoir le tri de tous les emballages en plastique.

Par ailleurs la diffusion du mémo tri dans toutes les boîtes aux lettres des foyers du territoire ainsi que de nombreuses parutions d'articles dans les médias municipaux ont conforté la connaissance des nouvelles consignes de tri.

Pour accompagner le développement des démarches d'information, le Syctom a pris en charge la production supplémentaire de plusieurs outils tels que les mémos et affichettes de tri.

191 tonnes supplémentaires ont été recyclées en 2016 par rapport à 2015 (+ 2,2 %).

B. La préparation du renouvellement du marché de collecte

Le principal marché de collecte des déchets se termine le 1er octobre 2017.

Dès juin 2015, un comité de pilotage a été mis en place, présidé par Mme Harenger et réunissant les élus référents des villes et leurs services techniques. Il a conduit à l'adoption d'un socle commun qui a servi de base à l'élaboration du cahier des charges pour le renouvellement du marché.

Ce marché revêt des enjeux particulièrement importants pour Est Ensemble :

- **Un enjeu politique** : les élus d'Est Ensemble ont décidé en avril 2015 de faire converger les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) vers un taux commun de 8.15% à horizon 2021. Cette décision implique de faire évoluer également les modalités de collecte vers des pratiques équitables entre tous les habitants du territoire. Il s'agit donc en premier lieu d'harmoniser les fréquences de collecte des ordures ménagères et des objets encombrants, tout en tenant compte des spécificités de population locale.

- **Un enjeu environnemental** : Plus de 90 véhicules sont nécessaires à la collecte des déchets produits quotidiennement sur le territoire. Ce sont ainsi près de 3 400 tonnes équivalent CO_2 émis par an pour la collecte. Il est donc nécessaire de favoriser une collecte moins polluante et

d'inciter les habitants au tri. Ces paramètres ont fait l'objet de clauses spécifiques du cahier des charges et de critères de sélection des offres.

- **Un enjeu économique** : La collecte coûte actuellement environ 19 M€ par an. Un moyen de limiter ces dépenses est de rationaliser les tournées de collecte, par exemple en faisant en sorte que les camions-bennes soient utilisées le matin et l'après-midi. Actuellement, seules 2 villes du territoire sur 9 disposent d'une collecte l'après-midi. Il a donc été laissé la possibilité aux collecteurs de modifier les heures de passage des tournées afin de proposer un coût plus attractif.

- **Un enjeu social** : La collecte représente 300 emplois sur le territoire. Dans le cadre de la politique de l'emploi développé par Est Ensemble, les collecteurs doivent s'engager à réaliser des actions d'insertion de personnes rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelles (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, …). Cet engagement représente à minima 90 000 heures d'insertion sur la durée du marché (5 ans). Il s'agit soit d'embauches directes dans l'entreprise, soit de sous-traitance ou co-traitance à une entreprise d'insertion, soit de mise à disposition de personnel en insertion via une association ou une entreprise en travail temporaire d'insertion (ETI).

Les principales modifications attendues pour le 2 octobre 2017 sont les suivantes :

- Harmonisation des fréquences de collecte des ordures ménagères : 2 fois par semaine pour les zones d'habitat majoritairement pavillonnaire ; 3 fois par semaine pour les zones d'habitat majoritairement en grand collectif (4 fois par semaine sur Bobigny)
- Collecte des déchets végétaux en porte-à-porte pour les zones d'habitat majoritairement pavillonnaire du 15 mars au 30 novembre (à partir de 2018)
- Harmonisation de la collecte des objets encombrants : 1 fois toutes les 2 semaines, sauf ensembles en très grands collectifs (1 fois par semaine)

Un plan de communication spécifique a été mis en place : stickage de tous les bacs informant des changements de jours de passage, courriers envoyés à chaque foyer informant du nouveau calendrier de passage des encombrants, articles dans les journaux municipaux, nouveau site internet permettant de connaitre toutes les modalités de collecte des déchets à son adresse : www.geodechets.fr.

C. Les projets pour 2017 et 2018

L'année 2017 verra se concrétiser les projets suivants :

- Lancement de **l'expérimentation sur la collecte des déchets alimentaires** (démarrage prévu à partir d'octobre 2017) avec l'appui du SYCTOM. Les producteurs professionnels qui se sont portés volontaires sont les suivants :
    - **Bagnolet :**
        - 1. Groupe scolaire Barbusse Vaillant

        - 2. Marché forain du centre-ville
        - 3. Cuisine Centrale
        - 4. Maison de retraite Les Quatre Saisons
    - **Bobigny :**
        - 5. Ecole Marie Curie
        - 6. Ecole Paul Eluard
        - 7. Ecole Victor Hugo
        - 8. Ecole Delaune
        - 9. Marché forain Edouard Vaillant
        - 10. Maison de retraite Le Clos des Peupliers
    - **Bondy :**
        - 11. Ecole Apollinaire (à confirmer)
    - **Le Pré Saint-Gervais :**
        - 12. Marché forain
        - 13. Pierre Brossolette
    - **Les Lilas :**
        - 14. Ecole (à définir)
    - **Noisy-le-Sec :**
        - 15. Marché Place des Découvertes
        - 16. Groupe scolaire Quatremaire
    - **Romainville :**
        - 17. Marché forain du centre-ville
    - **Pantin :**
        - 18. Maison de retraite La Seigneurie

Parallèlement, le secteur du Bas-Pays à Romainville va également faire l'objet d'une expérimentation de collecte des déchets alimentaires : plus de 1 000 foyers et une quarantaine de producteurs professionnels sont visés.

- Phase 2 du **Plan de relance du recyclage du verre** : Une vingtaine de nouvelles bornes doivent être installées en 2017 sur Bobigny avec l'appui financier du SYCTOM.

- mise en place d'une démarche de développement de la **collecte séparée des papiers de bureau des professionnels** en vue de leur détournement vers le recyclage avec réalisation d'un état des lieux préalable et définition d'une cible d'expérimentation sur 2018.

- Préparation de la **signature en 2018 d'un nouveau contrat avec l'ADEME** : Est Ensemble, en tant que territoire lauréat de l'appel à projets « Zéro Gaspillage, Zéro Déchets » va pouvoir bénéficier, dès 2018, d'aides spécifiques de l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire. La signature de ce contrat est subordonnée à la réalisation d'une étude de préfiguration permettant de définir les objectifs et le plan d'actions. Cette étude va être réalisée du 4ème trimestre 2017 au 2ème trimestre 2018. Le contrat d'objectifs sera structuré autour de 3 axes : animer le projet et mobiliser les acteurs, développer l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource et enfin, connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

- Etude relative à la **tarification des déchets non ménagers** : Les déchets des professionnels (assimilés aux ordures ménagères) sont collectés par Est Ensemble et financés par la TEOM, sauf pour 4 villes où la redevance spéciale est déjà instaurée : Montreuil, Noisy, Bagnolet et Pantin. L'objectif de cette étude est de mettre en place un système de tarification identique sur toutes les villes, de manière à ce que les professionnels payent au service rendu et soient incités à réduire et trier leurs déchets. Il est prévu que l'étude soit réalisée en 2018 pour une mise en application en 2019.

V. Coût du service public

A. Les prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Type de marchés	N° de lot	Détail	Localisation	Prestataire	Début du contrat	Durée (année)	Prolongation	Coût 2016 (€TTC)
Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés (DMA)	1	Encombrants ; Déchets végétaux	Est Ensemble	Otus/Sepur	26/03/2012	5	2 x 1 an	**1 657 522 €**
	2	Ordures ménagères et collecte sélective	Unité Sud	SITA	23/03/2012	5	2 x 1 an	**4 941 358 €**
	3	Ordures ménagères et collecte sélective	Unité Nord-Ouest	Otus/Sepur	26/03/2012	5	2 x 1 an	**4 684 787 €**
	4	Ordures ménagères et collecte sélective	Unité Centre-Est	Ourry	23/03/2012	5	2 x 1 an	**3 819 221 €**
	5	Déchets Diffus Spécifiques	Est Ensemble	Otus	26/03/2012	2	2 x 1 an	**260 740 €**
	6	Dépôts sauvages	Est Ensemble	Ourry	23/03/2012	2	2 x 1 an	**917 683 €**
Fourniture maintenance et renouvellement des contenants	1	Maintenance des bacs	Est Ensemble	Plastic Omnium	06/10/2011	3	2 x 1 an	**732 103 €**
	1	Fourniture des bacs	Est Ensemble	Plastic Omnium	06/10/2011	3	2 x 1 an	**305 752 €**
	2	Maintenance des points d'apport volontaires	Est Ensemble	Temaco	24/10/2011	3	2 x 1 an	**37 337 €**
	2	Mise en place de points d'apport volontaires	Est Ensemble	Temaco	24/10/2011	3	2 x 1 an	**655 171 €**
Gestion des déchèteries communautaires	-	Evacuation déchets	Montreuil et Bondy	Suez	01/01/2009	1	3 x 1 an	**1 608 064 €**
Autres marchés	-	Corbeilles de rues	Est Ensemble	Sepur	10/05/2012	2	2 x 1 an	**656 169 €**
	-	Dépôts sauvages	Est Ensemble	Derichebourg	15/06/2016	1	2 x 1 an	**106 064 €**
	-	Déchets non ménagers	Montreuil / Noisy	Suez	20/04/2014	7		**-**
	-	Collecte pneumatique	Romainville	Generis	03/04/2009	12	-	**424 405 €**

Bilan économique des prestations rémunérées 2016

B. Bilan économique de l'exercice 2016

Dépenses de fonctionnement	
Collecte des déchets	19 078 489
Traitement des déchets	19 656 928
Frais de personnel	6 156 108
Autres frais de fonctionnement	2 481 846
PLPD	376 426
	47 749 797

Recettes de fonctionnement	
Redevance spéciale	462 082
TEOM	50 137 255
Subventions	2 001 350
Produits exceptionnels	20 388
	52 621 075

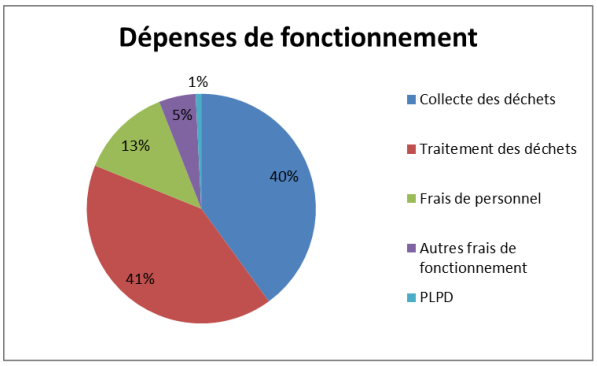

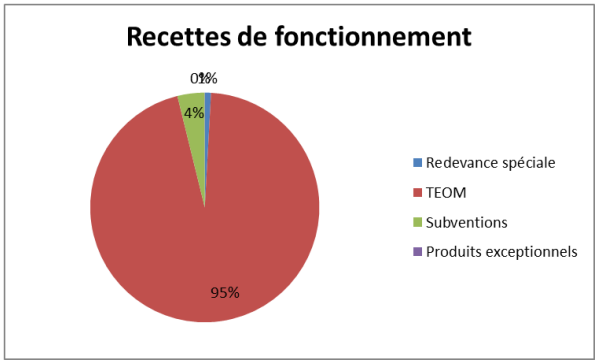

Dépenses d'investissement	
Fourniture de bacs	305 752
Fourniture de PAV	655 171
Immobilisations en cours (réseau pneumatique)	855 579
Autres immobilisations corporelles	259 943
Immobilisations incorporelles	68 951
	2 145 396

Recettes d'investissement	
FCTVA	171 262
Subventions d'investissement	634 135
	805 397

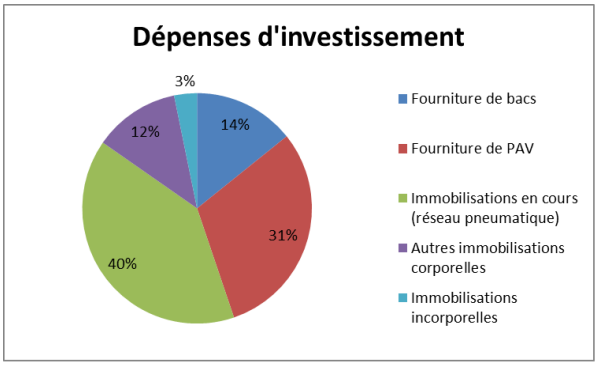

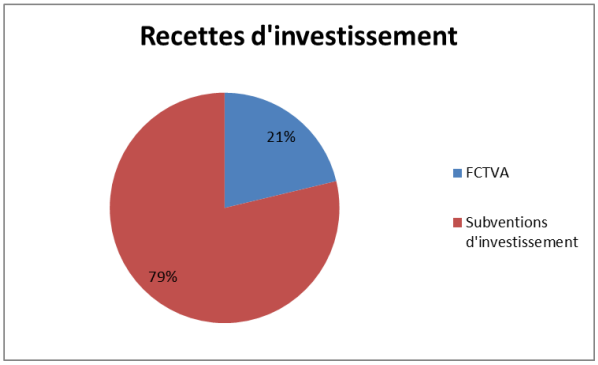

C. Le financement

Les collectivités peuvent choisir entre trois modes de financement du service public d'élimination des déchets :

- Le budget général complété par la redevance spéciale (RS)
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), complétée par la redevance spéciale et cumulée, le cas échéant, par le budget général
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Le financement actuel du service de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire d'Est Ensemble est assuré par :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La communauté d'agglomération en fixe chaque année le taux. La TEOM est imposée au nom du propriétaire ou usufruitier mais constitue une charge locative récupérable auprès des locataires.
- La redevance spéciale, imposée à toute personne physique ou morale qui bénéficie de la collecte des déchets assimilés à des ordures ménagères, à savoir les déchets non ménagers d'origine tertiaire, artisanale, commerciale qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et éliminés sans sujétion technique spécifique et sans risque pour les personnes et pour l'environnement. La redevance spéciale est en place sur quatre communes : Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec et Pantin.

ANNEXE 1 : Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CAEE : Communauté d'agglomération Est Ensemble

C1 : collecte 1 fois par semaine

C2 : collecte 2 fois par semaine

VERRE : Emballages en Verre Recyclable

CET : Centre d'Enfouissement Technique

DAE : Déchets d'Activités Economiques (déchets assimilables aux déchets ménagers)

DD : Déchets Dangereux (anciennement DMS : Déchets ménagers spéciaux)

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DS : Dépôts Sauvages

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DV : Déchets Végétaux

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTEE : Etablissement Public Territorial Est Ensemble

EVR : Emballages en Verre Recyclables

ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux

ISDI : Installations de stockage des déchets inertes

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

MMP : Emballages Multi-Matériaux et Papiers

OE : Objets Encombrants

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PàP : Collecte en Porte-à-porte

PAV: Points d'Apports Volontaires (PAVA pour aériens, PAVE pour enterrés et PAVSE pour semi-enterrés)

PLPD : Programme local de prévention des déchets

RS : Redevance Spéciale

SYCTOM : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères

SITOM93 : Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-St-Denis

TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères